

INBAWL

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

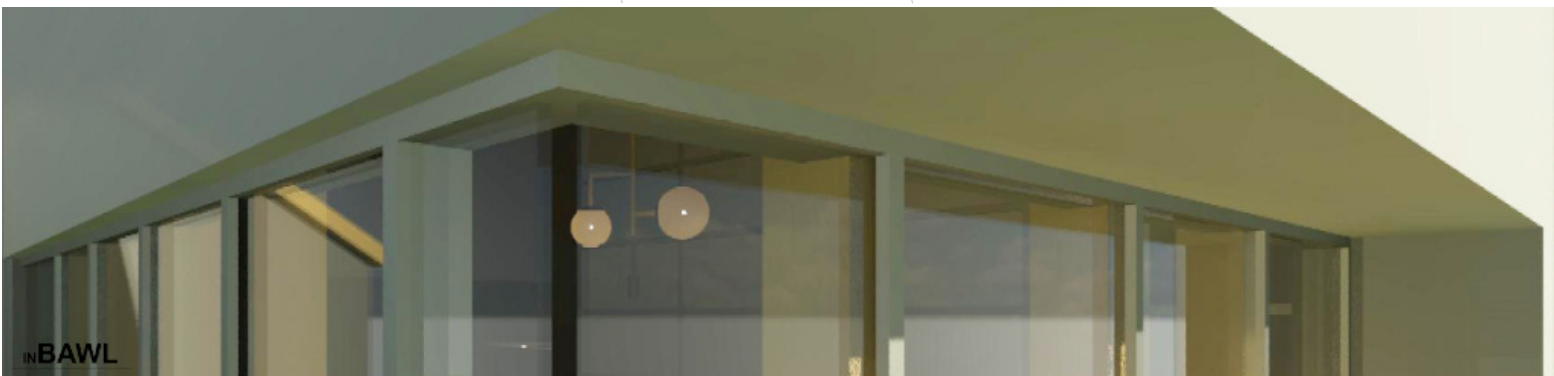
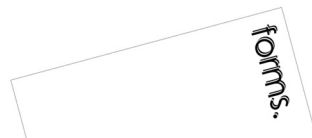
TRAITEMENT DES DIFFICULTES RENCONTREES

2022

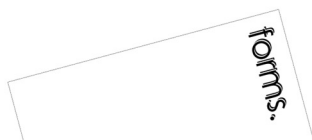
APPRENANT > SOCIETE < SOCIETE B2B *

RECLAMATIONS

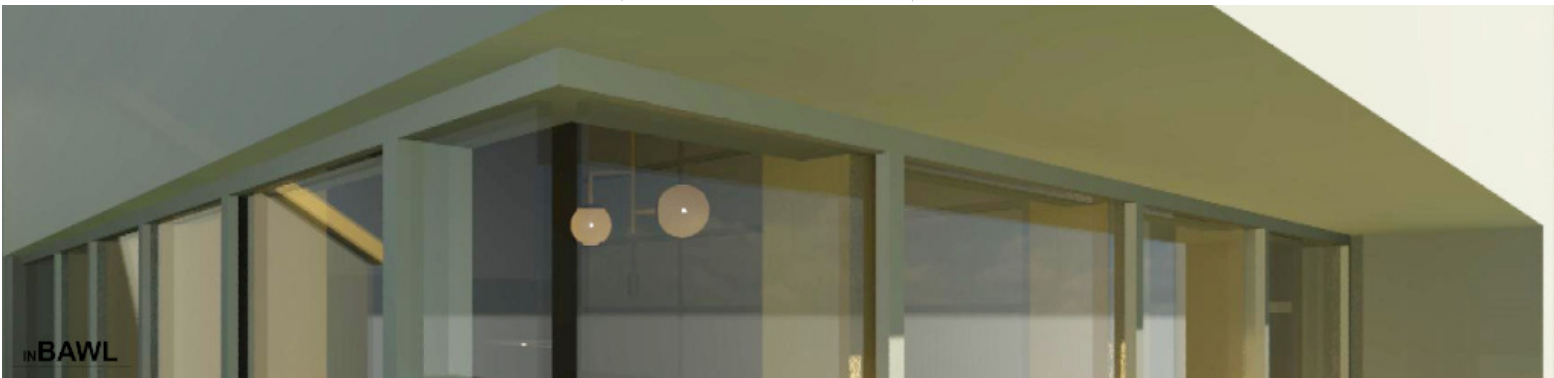
* barré entité non concernée



INBOWL | INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS | organisme de formation
VOLET TRAITEMENT DES DIFFICULTES RENCONTREES APPRENANT > SOCIETE < SOCIETE B2B * RECLAMATIONS
forms.inbawl@gmail.com | HELENE DE OLIVEIRA
fondatrice et présidente de la société INBOWL
Architecte Urbaniste Bim manager expert sur Autodesk Revit ®
CACHET



* barré entité non concernée



Formulaire de Réclamation Stagiaire / Prospect / Client / * Partie prenante relative à une formation proposée et/ou animée par INBAWL

Par la présente, vous souhaitez formuler une réclamation auprès de notre organisme de formation et nous en sommes entièrement à votre écoute. Pour cela, nous vous demandons à répondre **obligatoirement** à chacune des questions posées afin de garantir la résolution de votre réclamation. Ce formulaire est à retourner par courriel à forms.inbawl@gmail.com en indiquant en objet du courriel « RECLAMATION > INBAWL FORMS ».

RGPD > merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire. Chaque question nécessite une réponse obligatoire. L'absence de réponse à une ou plusieurs questions est susceptible de compromettre la bonne gestion de votre réclamation. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Hélène-Marie de Oliveira présidente fondatrice de la société INBAWL. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'exécution de nos prestations avec une meilleure communication et animation, en tenant compte de l'objet de votre réclamation. Dans le présent formulaire, veillez à ne mentionner aucune information « sensible » selon l'article 9 du RGPD. La réclamation sera conservée et archivée dans le Classeur des Réclamations pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la date de clôture du dossier ou de la cessation de la relation avec la « partie prenante », en conformité avec le RGPD, puis détruite. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier modifiée et au Règlement européen N°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, vous pouvez exercer vos droits en contactant Hélène-Marie de Oliveira en sa qualité de responsable de traitement | hdlvr.inbawl@gmail.com Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Traitement des réclamations À réception de votre réclamation, INBAWL reviendra vers vous et vous tiendra informé des actions entreprises si elles s'avèrent nécessaires dans un délai d'un mois.

FORMULAIRE DE RECLAMATION RELATIVE AUX PRESTATIONS INTELECTUELLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONCUES COMMERCIALISEES REALISEES EVALUES PAR INBAWL | société d'architecture et d'urbanisme

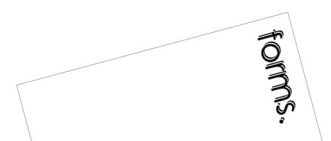
01 | prénom, NOM de la personne qui exprime la réclamation (éventuellement : entreprise et fonction occupée)

- o
- o
- o
- o
- o

02 | prénom, NOM de la personne physique qui est directement concernée par la réclamation (éventuellement : entreprise et fonction occupée)

- o
- o
- o
- o
- o

* barré entité non concernée



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL : 1000 € | NUMERO SIREN 83170472100016RCS/DIEPPE | CODE APE / NAF : 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721
ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS : MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO
D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740
QUALIOPi CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes : actions de formation | DOCUMENT MAJ 04 JANVIER 2023
siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | contact@inbawl.eu

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 3 | PGS 04

